

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024
COMMUNE DE BAYEL

La réunion a débuté le 11 avril 2024 à 18h30 sous la présidence du Maire, Madame CAILLET Laurence.

Membres présents :

Madame CAILLET Laurence
Madame DOS SANTOS Marinette
Madame ERARD Angélique
Monsieur GATINOIS Michel
Monsieur GROSJEAN Frédéric
Monsieur HONERCHICK Romain
Madame LARUE Sandra
Monsieur LEGROS Damien
Monsieur ORRIBE Franck
Madame PLOIX Stéphanie

Membres absents représentés :

Madame COCHARD Elodie Pouvoir donné à M GROSJEAN Frédéric
Monsieur MASSON François Pouvoir donné à M GATINOIS Michel

Membres absents :

Madame CUIF Fanny
Monsieur SIMONNOT Vincent

Secrétaire de séance : Madame DOS SANTOS Marinette

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

62_2024 - Comptes administratif et de gestion 2023,
63_2024 - Vote des taux des 4 taxes,
64_2024 - Budget Primitif 2024
65_2024 - Projet de relais téléphonie mobile au lieu-dit "Les Charmes"
66_2024 - Déclaration d'intention d'aliéner
67_2024 - Nomination d'un nouveau membre COPE de BAYEL,
68_2024 - Subvention à l'association SIEL gym séniors
69_2024 - Fixation du prix de l'électricité facturée lors de la location de la salle socioculturelle
70_2024 – Travaux d'investissement en forêt communale
71_2024 – modification des horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie et de l'Agence postale communale
- Questions diverses

16_2024 - Comptes administratif et de gestion 2023,
--

Compte Administratif 2023

Sous la présidence de Madame Laurence CAILLET, Maire, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023, qui s'établit comme suit :

✚ Fonctionnement	Dépenses	717.033,46 €
	Recettes	896.576,65 €
	Résultat 2023	179.543,19 €
	Résultat exercice 202	621.382,79 €
	Part affectée à l'investissement	128.613,05 €
	Excédent de clôture	672.312,93 €
✚ Investissement	Dépenses	462.898,50 €
	Recettes	238.264,42 €
	Résultat 2022.....	- 224.634,08 €
	Résultat précédent	- 128.613,05 €
	Déficit de clôture	- 353.247,13 €
✚ Soit un excédent global de		319.065,80 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal,
Vote : à l'unanimité

✚ **APPROUVE** le compte administratif 2023,

✚ **DECIDE** l'affectation du résultat ainsi qu'il suit :

- Compte 002 – résultat de fonctionnement reporté + 319.065,80 €
- Compte 001 – résultat d'investissement reporté - 353.247,13 €
- Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé + 353.247,13 €

✚ **DONNE** quitus à Madame le Maire Laurence CAILLET, pour sa gestion 2023 des finances communales.

Compte de Gestion 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,

✚ **DECLARE** que le compte de gestion dressé par Madame le Trésorier de Bar-Sur-Aube n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

11 voix pour
1 non-participant

17_2024 - Vote des taux des 4 taxes,

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024, et notamment des bases d'imposition effectives pour cette année,
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et les explications relatives à la lecture d'une feuille d'impôts sur les propriétés bâties et non bâties,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **CONSIDERANT** la situation économique,

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024.

Lesdits taux restent ainsi fixés à :

Taxe foncière – bâti	33.91 %	203.290 €
Taxes foncière – non bâti	19.38 %	11.802 €
Taxes d'habitation	15.75 %	8.033 €
C.F.E. (contribution foncière des entreprises)	15.10 %	35.220 €
	SOUS-TOTAL	258.345 €

Soit 18.056 € de plus qu'en 2023, augmentation due à une légère hausse des bases d'imposition.

12 voix pour

18_2024 - Budget Primitif 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et étudié les propositions de Madame le Maire, et notamment la liste des investissements prévus,

- ✚ **ADOpte** le budget primitif de la Commune équilibré en recettes et en dépenses à :

▶ Fonctionnement	1.409.665 €
▶ Investissement	830.377 €

12 voix pour

19_2024 - Projet de relais téléphonie mobile au lieu-dit "Les Charmes"

Madame le Maire informe ses collègues qu'elle a reçu une demande de mise à disposition d'une parcelle de terrain au lieudit « Les Charmes », référence cadastrale : AB 186, de la société ATC France, afin d'y installer un point haut incluant un massif en béton, un pylône et une zone technique clôturée. L'emprise au sol serait approximativement de 60m2.

Cette installation ferait l'objet d'un bail renouvelable de 12 ans, assorti d'une redevance annuelle de 2.000€ ; elle servirait à améliorer la téléphonie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **CONSIDERANT** que cette installation d'un nouveau pylône dégraderait visuellement le paysage, et sa proximité avec la route départementale,
- **CONSIDERANT** l'existence d'un autre pylône très proche à vol d'oiseau (stade communal),
- **DECIDE** de demander des explications supplémentaires notamment pour ce qui concerne l'objet et l'utilité de cette installation.

12 voix pour

20_2024 - Déclaration d'intention d'aliéner

Madame le Maire informe ses collègues que le droit de préemption urbain n'a pas été exercé sur le bien suivant :

- Bâti sur terrain propre cadastré AH 172-234-236 et AH 169, « Champs Bablon », hameau La Belle Idée,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **ENTERINE** ladite décision de ne pas préempter sur les biens ci-dessus.

12 voix pour

21_2024 – Désignation d'un nouveau membre au COPE de BAYEL

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir désigner un nouveau membre qui siègera au COPE de BAYEL (Conseil de la politique de l'eau) parmi les conseillers municipaux.

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **DESIGNE** Madame DOS SANTOS Marinette en qualité de nouveau membre du COPE, qui accepte.

12 voix pour

22_2024 – Subvention à l'Association SIEL BLEU – Gym séniors

Comme chaque année, l'association SIEL Bleu, section de gym pour les séniors de BAYEL, sollicite une subvention afin d'aider au financement de l'intervention d'une professionnelle. Cette année 11 personnes sont inscrites à la gymnastique. Il y a environ 40 séances à l'année.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser 30 € (trente euros) par personne de plus de 65 ans domiciliée à BAYEL, ce qui représentera un montant total de 300 €.

12 voix pour

23_2024 – Fixation du prix du kW électrique pour facturation salle socioculturelle

Monsieur Romain HONERCHICK, conseiller municipal en charge de la salle socioculturelle, rappelle la nécessité de fixer le prix du kW pour la facturation de l'électricité lors de la location de ladite salle.

Au vu de la dernière facture reçue relative à la consommation électrique à la salle socioculturelle, il apparaît un coût de 0.30 € par kW, coût de facturation compris.

Après avoir entendu l'exposé, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **CONSIDERANT** la nécessité de responsabiliser les occupants de la salle des fêtes communale,

- **FIXE** le prix du kW à 0.20 €, facturation sera établie après chaque location ou occupation de la salle socioculturelle, y compris pour les associations.

12 voix pour

24_2024 – Travaux d’investissement en forêt communale

Madame le Maire expose à l’assemblée qu’elle a reçu l’agent ONF en charge actuellement de la gestion de la forêt communale, lequel l’a informée qu’il n’y aurait pas de travaux d’investissement en 2024 dans la forêt communale.

Le Conseil Municipal,

- **ENTERINE** l’absence de travaux d’investissement dans la forêt communale en 2024.

12 voix pour

25_2024 – Modification des horaires du secrétariat de Mairie et de l’Agence Postale Communale

Madame le Maire explique à ses collègues qu’au vu du travail effectué par les secrétaires de Mairie, et le service à rendre à la population, il apparait opportun de modifier les horaires d’ouverture du secrétariat de Mairie et de l’Agence Postale Communale, ainsi qu’il suit :

jours	SECRETARIAT DE MAIRIE		AGENCE POSTALE COMMUNALE	
	matin	Après-midi	matin	Après-midi
Lundi	Fermé	13h30-17h30	fermé	13h30-17h
mardi	9h – 12h	13h30-17h30	9h – 12h	13h30-17h
mercredi	9h – 12h	13h30-17h30	9h – 12h	13h30-17h
jeudi	9h – 12h	13h30-17h30	9h – 12h	13h30-17h
vendredi	9h – 12h	fermé	9h – 12h	fermé

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- **ACCEPTE** la modification des horaires du secrétariat de mairie et de l’Agence Postale communale telle que présentée ci-dessus.

12 voix pour

Questions et informations diverses

- Conjointement avec le Club Ados du Centre Social de Bar-Sur-Aube et avec la collaboration de la MSA, La Cabane aux Enfants participera à la journée « **Ensemble Nettoyons la Nature** », qui aura lieu **Vendredi 3 mai prochain**. Cette action est ouverte à tous, rendez-vous à 14h Place de la Mairie, un repas partagé aura lieu ensuite à La Jalotte à partir de 19h,
- Madame le Maire demande l’avis de ses collègues quant à l’implantation d’une aire de camping-car sur l’espace devant les vestiaires du stade communal. Vote : pour la poursuite de l’étude – 11 voix pour 1 abstention (Mme PLOIX Stéphanie pense que c’est trop prêt de la voie ferrée),
- Madame le Maire est ravie d’informer le Conseil Municipal qu’un groupe d’habitants du Quartier a envoyé un courrier en Mairie pour **remercier la municipalité** et le personnel communal pour sa réactivité lors des dernières **inondations**, et de l’organisation d’une permanence nocturne. A l’occasion des inondations Madame le Maire expose qu’il y avait une

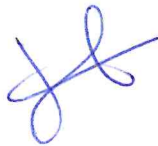
- forte odeur de carburant vers le terrain rue du 19 mars, où sont stationnées des voitures abandonnées, l'office de la biodiversité est intervenu sur place et fera un signallement,
- Madame le Maire informe ses collègues que la commune a obtenu des **subventions à hauteur de 80 % du montant des travaux prévus pour la réhabilitation et la renaturation du Centre Bourg, RD 67 du nouveau rond-point, rue Division Leclerc**, jusqu'à l'office de tourisme rue Gustave Marquot. Une réunion de présentation des travaux à venir aura lieu fin mai 2024,
 - **Fête Nationale** : suite à une réunion de la commission des fêtes, l'association des pêcheurs, qui devait organiser les festivités de la fête nationale, a demandé le report des festivités au week-end suivant le 20 juillet. Après délibération, considérant le que l'on ne peut pas modifier la date des festivités de la fête Nationale, le conseil municipal, à l'unanimité, refuse la proposition de l'association des pêcheurs, les festivités, comme tous les ans auront bien lieu le 13 ou le 14 juillet,

Tour de table

- **Monsieur Michel GATINOIS** regrette que les propriétaires de chiens n'interviennent pas afin que le voisinage ne subisse pas les nuisances dues aux aboiements intempestifs,
- **Madame Stéphanie VARENNES** signale les problèmes suivants : problème du stationnement d'un camping-car sur le parking du cimetière, la circulation compliquée provoquée par le stationnement anarchique de véhicules rue Valory, la gêne due au stationnement d'un bus près des jardins communaux,
- **Monsieur Damien LEGROS** informe ses collègues que les travaux de mise en accessibilité étaient terminés.
- **Monsieur Franck ORRIBE** expose qu'une carte sera distribuée à l'occasion de la fête des Mères et des Pères, et que le repas des Aînés aura lieu le Dimanche 27 octobre 2024,

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h40.

Madame DOS SANTOS Marinette
Secrétaire de séance



Madame CAILLET Laurence,
Maire

